

## **PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL D'AUNAY-SOUS-AUNEAU** **DU 27 MARS 2019**

Conseil Municipal convoqué par courriel le 22 mars 2019. Date d'affichage de la convocation 22 mars 2019.

**Présidence** : M. Jacques WEIBEL

**Secrétaire de séance** : M. Patrick RIVARD

**Participants** : M. Jacques WEIBEL, M. Robert DARIEN, Mme Sylvie RIVAUD, M. Alex BORNES,  
M. Jean-André CAHUZAC, M. Alain BONDON, M. René BONNET, M. Patrick RIVARD,  
Mme Sylvie REBRE, Mme Sonia LABSY, Mme Gwenaëlle LE CREURER, M. Emmanuel DAVID,  
Mme Clara PICHOT

**Absente excusée** : Mme Cathy LUTRAT (pouvoir à Mme Clara PICHOT)

### Points inscrits à l'ordre du jour :

- 1 – Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 27 février 2019.
- 2 – Compte rendu des décisions du Maire (Articles L2122-22 et L2122-23 du CGCT).
- 3 – Le point sur les études et les travaux en cours pour les différents programmes communaux.
- 4 – Eau – assainissement
- 5 – Affaires scolaires
- 6 – Affaires administratives, financières (approbation des comptes administratifs et de gestion 2018).
- 7 – Information / Communication / Interventions diverses.
- 8 – Dates à retenir.

### **École élémentaire « Les Hirondelles » - Classe de découverte des 12, 13 et 14 juin 2019**

Avant de débiter la séance, les représentantes de l'équipe pédagogique de l'école élémentaire présentent au Conseil Municipal le projet de classe découverte des 12, 13 et 14 juin 2019 en Normandie, sur le thème de la seconde guerre mondiale. Les élus municipaux ont été destinataires du dossier pédagogique et du budget prévisionnel.

Ce projet s'inscrit dans le cadre du thème sur la citoyenneté.

Les objectifs pédagogiques autour de la seconde guerre mondiale sont les suivants : l'éducation civique (développement de l'autonomie de l'élève, du sens de responsabilité, du respect des règles de la vie en collectivité et des règles de sécurité, du respect des vestiges du patrimoine français et des monuments), le langage oral (faire le récit de la journée écoulée, décrire les vestiges de la seconde guerre mondiale et les paysages), l'écriture (rédiger un compte-rendu, un article de journal, une lettre, légender les photos), l'histoire (comprendre la seconde guerre mondiale et les conditions de vie durant cette période, le déroulement du débarquement), et la géographie (lire des cartes et des plans, suivre un itinéraire sur plan).

#### Les enseignantes communiquent aux élus les détails de ce voyage :

Le lieu du séjour est fixé à Lion sur Mer (3 jours et 2 nuitées), le transport étant assuré en car.

#### Effectif concerné :

- Classe de Mme GAUVIN soit 27 élèves du CM1 (23 + 4 CM1 de la classe CE2-CM1).
- Classe de Mme TAILLEBOIS : 22 élèves de CM2.

#### Encadrement :

5 personnes.

#### Programme :

Les élèves visiteront notamment le Mémorial de Caen, la batterie d'Azeville, la plage d'Utah Beach et le musée du débarquement, la Pointe du Hoc, un cimetière allemand et le cimetière américain d'Omaha Beach.

Les élèves travailleront sur « l'image de propagande », la rédaction d'un article de journal et la rédaction des légendes des photos. Des veillées seront organisées (activités et lectures offertes).

#### Information des familles :

Une réunion d'information sera organisée pour les familles le samedi 30 mars 2019 par l'équipe pédagogique.

Les travaux réalisés par les élèves seront exposés lors de la fête de fin d'année.

Le budget prévisionnel de l'ordre de 8 300 €.

En dépenses ont été comptabilisés les frais de transports et d'hébergement, les visites guidées et les ateliers.

En recettes, l'équipe pédagogique a intégré la participation de la coopérative scolaire dont la subvention de Jaune Coquelicot, le produit du marché de Noël, les ventes de gâteaux, de chocolats et de photos, la participation des familles et une subvention municipale.

Monsieur le Maire remercie Mesdames GAUVIN et TAILLEBOIS pour leur présentation et précise que le Conseil Municipal, au cours de la séance, délibérera pour l'attribution d'une subvention pour ce voyage pédagogique.

Début de la séance : 18h55.

## **1 – APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU**

**27 FEVRIER 2019**

**Délibération n°2019\_8**

Le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 27 février 2019 a été diffusé aux élus municipaux par courriel le 1<sup>er</sup> mars 2019. Il a été affiché dans les panneaux municipaux et mis en ligne sur le site internet municipal [www.aunay-sous-auneau.fr](http://www.aunay-sous-auneau.fr) rubrique « la vie municipale/Conseil Municipal/Procès-verbaux » le même jour.

*Le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 27 février 2019 est approuvé par l'ensemble des membres présents.*

## **2 – COMPTE RENDU DES DÉCISIONS DU MAIRE (Articles L2122-22 et L2122-23 du CGCT)**

- Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales précisant les délégations susceptibles d'être accordées au Maire durant le mandat municipal.
- Vu les délégations accordées à Monsieur le Maire par délibération du Conseil Municipal en date du 28 mars 2014.
- Vu l'article L 2122-23 du C.G.C.T. stipulant que les décisions prises dans le cadre des délégations accordées doivent faire l'objet d'un compte rendu au Conseil Municipal.

*Le Conseil Municipal prend note des décisions suivantes :*

N° D'ORDRE	CODE	NOMENCLATURE	DATE	DECISION
2019-652	2-3	Droit de préemption urbain	27/02/2019	Renoncement du droit de préemption urbain sur l'immeuble cadastré section AE 21
2019-653	1-4	Autres contrats	29/02/2019	Installation d'un chauffe-eau dans la salle des associations pour un montant de 845,50 € TTC par l'EURL VINCENT (dépense d'investissement)
2019-654	2-3	Droit de préemption urbain	08/03/2019	Renoncement du droit de préemption urbain sur l'immeuble cadastré section AE 69 ET 70
2019-655	1-4	Autres contrats	08/03/2019	Signature d'un contrat de maintenance des VMC des sanitaires des bâtiments et des hottes de cuisine auprès de la Sté Gaz-Dépannage pour un montant de 986,25 € TTC
2019-656	1-4	Autres contrats	08/03/2019	Signature d'un contrat de vérification périodique du bras de levage du camion du service technique et du lève-palettes auprès de l'APAVE pour un montant de 347,28 € TTC
2019-657	1-4	Autres contrats	11/03/2019	Achat d'une guirlande lumineuse (décoration de NOEL) auprès de la Sté Décolum pour un montant de 1167,60 € TTC (dépense d'investissement)
2019-658	2-3	Droit de préemption urbain	14/03/2019	Renoncement du droit de préemption urbain sur l'immeuble cadastré section AE 197.
2019-659	1-4	Autres contrats	26/03/2019	Achat d'un lave linge pour l'école maternelle auprès de BUT pour un montant de 259,99 € TTC. (Dépense d'investissement).

## **3 – LE POINT SUR LES ÉTUDES ET LES TRAVAUX EN COURS POUR LES DIFFÉRENTS PROGRAMMES COMMUNAUX**

### **A. ÉCOLE MATERNELLE / ALSH**

Le dossier est en cours d'étude à la Communauté de Communes.

### **B. ESPACE CINÉRAIRE DANS LE CIMETIÈRE COMMUNAL**

*(Dossier suivi par M. Robert DARIEN)*

Les travaux sont en cours de finalisation.

Sur proposition de M. Robert DARIEN une réunion sera organisée en commission municipale pour réviser le règlement du cimetière et étudier la tarification du columbarium et du jardin du souvenir. Cette réunion est fixée au mardi 9 avril 2019 à 18h30

### C. EXTENSION DU DISPOSITIF DE VIDÉOPROTECTION

*(Dossier suivi par M. Alex BORNES)*

Les dossiers de demande d'autorisation et de demande de subvention ont été adressés à la Préfecture.

### D. POURSUITE ET FIN DES TRAVAUX DE VRD AU LOTISSEMENT DE LA RUE JACQUES SEVESTRE

La vente des derniers lots est en cours. La fin des travaux de VRD a été lancée par le lotisseur.

### E. PROCÉDURE D'ACQUISITION DES BIENS SANS MAITRE

La Préfecture a été consultée pour s'assurer que la procédure lancée sera validée malgré la complexité des dispositions réglementaires. Il a été indiqué qu'il convient d'attendre la liste officielle des parcelles concernées qui doit être établie par les services de la DDFIP avant d'être validée par arrêté préfectoral.

### F. ÉCLAIRAGE PUBLIC

*(Dossier suivi par Messieurs René BONNET et Alain BONDON)*

Conformément à la demande du Conseil Municipal, Territoire d'Energie 28 a adressé les propositions financières pour l'extension de l'éclairage public rue du Petit Moulin et rue de l'Eglise. Ces programmes seront examinés par la commission des finances au moment de la préparation du budget 2019.

Territoire d'Energie 28 propose de rénover les lanternes rue du Général de Gaulle, vétustes et en mauvais état. Un chiffrage de ce programme sera réalisé. Il est évoqué également la nécessité de revoir l'éclairage de la sente des écoles (entre la rue de la Poste et la rue des Grands Moulins) dans la mesure où les lanternes sont régulièrement vandalisées. Messieurs René BONNET et Alain BONDON feront le point sur ces dossiers.

## 4 – EAU – ASSAINISSEMENT

**Rapporteur : M. Robert DARIEN**

### PROGRAMME DE RENFORCEMENT DU RÉSEAU D'EAU POTABLE RUE DE PARIS

**Délibération n°2019\_9**

Monsieur Robert DARIEN, Adjoint délégué, informe le Conseil Municipal des travaux en cours par le maître d'œuvre en vue de finaliser le cahier des charges du programme de renforcement du réseau d'eau potable de la rue de Paris.

Le SDIS a été sollicité pour obtenir son avis technique sur la défense incendie.

Il est rappelé que les demandes de subvention complémentaires ont été adressées au Conseil Départemental et à la Préfecture.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser le lancement de la consultation des entreprises après finalisation du cahier des charges.

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés :*

- Donne délégation à Monsieur le Maire pour finaliser le dossier de consultation des entreprises du programme de renforcement du réseau d'eau potable de la rue de Paris avec le maître d'œuvre, et de lancer la consultation dans le cadre de la procédure prévue par le code de la commande publique.

- Dit que ce programme sera inscrit au budget de l'eau 2019.

## 5 – AFFAIRES SCOLAIRES

**Rapporteur : Mme Sylvie RIVAUD**

### A – PARTICIPATION FINANCIÈRE À LA CLASSE DE DÉCOUVERTE DE L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE « LES HIRONDELLES »

**Délibération n°2019\_10**

Il est rappelé que les enseignantes de l'école élémentaire « Les Hirondelles » ont présenté avant le début de la séance du Conseil Municipal le projet de classe de découverte des 12, 13 et 14 juin 2019 en Normandie, sur le thème de la seconde guerre mondiale.

Les membres du Conseil Municipal émettent un avis favorable pour accorder un soutien financier de la commune pour ce projet.

Il est suggéré une participation significative dans le but de minorer la participation des familles.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés :*

- Décide d'accorder une subvention exceptionnelle de 1000 € pour la classe de découverte de l'école élémentaire « Les Hirondelles ».
- Dit que cette dépense, qui sera inscrite au budget général 2019, sera versée au compte de la coopérative scolaire de l'école élémentaire.

## B – DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION DE SOUTIEN À L'INVESTISSEMENT LOCAL 2019 (DSIL 2019)

**Délibération n°2019\_11**

Par courriel du 12 mars 2019, la Préfecture a communiqué les programmes susceptibles d'être subventionnés dans le cadre de la DSIL 2019.

Après examen du document, il peut être décidé de solliciter une subvention DSIL dans le cadre de la rubrique « création, transformation et rénovation des bâtiments scolaires » pour le programme d'installation de films occultants à l'école élémentaire (dans le dispositif du Plan Particulier de Mise en Sécurité), l'installation de films solaires au restaurant scolaire et le remplacement d'une menuiserie extérieure.

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés :*

- *Décide de solliciter une subvention au titre de la DSIL 2019 pour les travaux décrits ci-dessus dans les installations scolaires.*
- *Autorise Monsieur le Maire à présenter le dossier au service compétent de la Préfecture.*

## C – PROGRAMME DE RENOUELEMENT DU MATÉRIEL INFORMATIQUE DE L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE

Il est indiqué que les services de l'Education Nationale ont validé le dossier de demande de subvention dans le cadre du programme ENIR (Ecoles Numériques Innovantes et Ruralité). La finalisation de l'étude des devis doit donc être réalisée. Il est précisé que ce programme sera inscrit au budget 2019.

## 6 – AFFAIRES ADMINISTRATIVES, FINANCIÈRES

### APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS ET DES COMPTES DE GESTION 2018 DU BUDGET GÉNÉRAL, DU BUDGET EAU ET DU BUDGET DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF. AFFECTATIONS DES RÉSULTATS

**Délibération n°2019\_12**

**Rapporteur : M. Alain BONDON**

Les documents permettant au conseil municipal d'adopter les comptes administratifs et les comptes de gestion de l'exercice 2018 ont été adressés aux élus municipaux le 18 mars 2019, examinés et commentés lors de la réunion de la commission des finances du 20 mars 2019.

Les documents suivants présentés et commentés en séance avant l'approbation des comptes administratifs et des comptes de gestion ont permis aux élus d'obtenir toutes les précisions concernant la gestion financière et comptable des différents budgets :

- Le détail des écritures enregistrées au niveau de l'ensemble des articles budgétaires.
- Les fiches détaillant l'évolution des articles budgétaires de 2014 à 2018.
- L'état présentant l'évolution des excédents.
- La représentation graphique de l'évolution des chapitres budgétaires.
- Les fiches détaillant l'évolution de certains postes (Gestion des écoles, de la bibliothèque, dépenses de l'énergie électrique, dépenses téléphoniques, tableaux de la dette et évolution des remboursements des emprunts, détail des subventions versées aux associations).
- La représentation graphique concernant l'évolution de plusieurs ratios financiers de la commune comparés aux ratios nationaux des communes de la même strate de population, l'évolution du potentiel financier, des dotations versées par l'État, la récapitulation des versements à la communauté de communes dans le cadre de l'attribution de compensation.

L'ensemble des documents présentés révèlent, au vu des résultats 2018, que les budgets avaient été présentés avec sincérité en conformité avec les grands principes prévus par les textes.

Dans les séances où les comptes administratifs sont débattus, le Code Général des Collectivités Territoriales dans son article L 2121.14 prévoit que le Maire doit se retirer au moment du vote.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal accepte la désignation de Monsieur Alain BONDON pour prendre la présidence du Conseil Municipal à l'occasion de l'adoption des comptes administratifs et de gestion de l'année 2018 pour le budget général et les budgets annexes de l'eau et de l'assainissement collectif.

Monsieur Alain BONDON prend la présidence de l'assemblée municipale.

## 1 – COMPTE ADMINISTRATIF ET COMPTE DE GESTION 2018 – BUDGET GÉNÉRAL

Les résultats 2018 intégrant les reports de l'exercice 2017 sont les suivants :

<u>Excédent brut de fonctionnement</u> :	469 761,76 €
<u>Excédent brut d'investissement</u> :	248,14 €
<b>Soit un excédent brut global de :</b>	<b>470 009,90 €</b>

Le besoin de financement de la section d'investissement compte tenu des restes à réaliser est déterminé comme suit :

<u>Dépenses 2018 reportées sur 2019</u> :	371 682,00 €
<u>Recettes 2018 reportées sur 2019</u> :	-233 918,00 €
<u>Excédent d'investissement 2018</u> :	- 248,14 €
<b>Soit un besoin de financement de :</b>	<b>137 515,86 €</b>

Il est donc proposé de couvrir ce besoin de financement par un prélèvement de 137 515,86 € sur le résultat de fonctionnement 2018 (C'est-à-dire par l'émission d'un titre de recettes à l'article 1068).

Après cette affectation, le résultat net à reprendre au budget 2019 en section de fonctionnement sera de :  
469 761,76 € - 137 515,86 € = 332 245,90 €.

Le compte de gestion du receveur de la Trésorerie présente des résultats conformes au compte administratif :

	RÉSULTAT À LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT : 2017 (sans les restes à réaliser)	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2018	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2018	TRANSFERT OU INTÉGRATION DE RÉSULTATS PAR OPÉRATION D'ORDRE NON BUDGÉTAIRE	RÉSULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2018 (sans les restes à réaliser)
Investissement	- 30 522,80 €		30 770,94 €	0,00 €	248,14 €
Fonctionnement	415 880,36 €	43 290,80 €	97 172,20 €	0,00 €	469 761,76 €
<b>TOTAL</b>	<b>385 357,56 €</b>	<b>43 290,80 €</b>	<b>127 943,14 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>470 009,90 €</b>

Monsieur Alain BONDON propose à l'assemblée municipale l'approbation du compte administratif et du compte de gestion du budget général de l'année 2018 ainsi que l'affectation du résultat qui sera intégrée dans le budget 2019.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité de ses membres présents et représentés :

- Le compte administratif 2018 du budget général.
- Le compte de gestion du comptable du Centre des Finances Publiques.
- L'affectation du résultat proposée.

## 2 – COMPTE ADMINISTRATIF ET COMPTE DE GESTION 2018 – BUDGET EAU

Les résultats 2018 intégrant les reports de l'exercice 2017 sont les suivants :

<u>Excédent brut d'exploitation</u> :	65 228,18 €
<u>Déficit brut d'investissement</u> :	- 16 776,19 €
<b>Soit un excédent global de :</b>	<b>48 451,99 €</b>

Le besoin de financement de la section d'investissement compte tenu des restes à réaliser est déterminé comme suit :

<u>Déficit brut d'investissement</u> :	16 776,19 €
<u>Dépenses 2018 reportées sur 2019</u> :	5 040,00 €
<u>Recettes 2017 reportées sur 2018</u> :	- 2 320,00 €
<b>Soit un besoin de financement de :</b>	<b>19 496,19 €</b>

Il est donc proposé de couvrir ce besoin de financement par un prélèvement de 19 496,19 € sur le résultat d'exploitation 2018 (C'est-à-dire par l'émission d'un titre de recettes à l'article 1068).

Après cette affectation, le résultat net à reprendre au budget 2019 en section d'exploitation sera de :  
65 228,18 € - 19 496,19 € = 45 731,99 €.

Le compte de gestion du receveur de la Trésorerie présente des résultats conformes au compte administratif :

	RÉSULTAT À LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT : 2017 (sans les restes à réaliser)	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2018	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2018	TRANSFERT OU INTÉGRATION DE RÉSULTATS PAR OPÉRATION D'ORDRE NON BUDGÉTAIRE	RÉSULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2018 (sans les restes à réaliser)
Investissement	-55 801,33 €	0,00 €	39 025,14 €	0,00 €	- 16 776,19 €
Fonctionnement	67 949,15 €	38 762,67 €	36 041,70 €	0,00 €	65 228,18 €
<b>TOTAL</b>	<b>12 147,82 €</b>	<b>38 762,67 €</b>	<b>75 066,84 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>48 451,99 €</b>

Monsieur Alain BONDON propose à l'assemblée municipale l'approbation du compte administratif et du compte de gestion du budget eau de l'année 2018 ainsi que l'affectation du résultat qui sera intégrée dans le budget 2019.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité de ses membres présents et représentés :

- Le compte administratif 2018 du budget eau.
- Le compte de gestion du comptable du Centre des Finances Publiques.
- L'affectation du résultat proposée.

### **3 – COMPTE ADMINISTRATIF ET COMPTE DE GESTION 2018 – BUDGET DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF**

Les résultats 2018 intégrant les reports 2017 sont les suivants :

<u>Excédent brut d'exploitation</u> :	47 666,57 €
<u>Excédent brut d'investissement</u> :	97 359,04 €
<b>Soit un excédent brut global de :</b>	<b>145 025,61 €</b>

Restes à réaliser sur 2019 en section d'investissement :

<u>Excédent d'investissement 2018</u> :	97 359,04 €
<u>Dépenses 2018 reportées sur 2019</u> :	- 13 029,00 €
<u>Recettes 2018 reportées sur 2019</u> :	2 654,00 €
<b>Soit un excédent net :</b>	<b>86 984,04 € (Pas d'affectation de résultat à prévoir)</b>

Ces résultats seront reportés au Budget 2019. Le compte de gestion du receveur de la Trésorerie présente des résultats conformes au compte administratif :

	RÉSULTAT À LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT : 2017 (Absence de restes à réaliser)	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2018	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2018	TRANSFERT OU INTÉGRATION DE RÉSULTATS PAR OPÉRATION D'ORDRE NON BUDGÉTAIRE	RÉSULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2018 (Sans les restes à réaliser à réaliser)
Investissement	84 264,26 €	0,00 €	12 494,78 €	0,00 €	97 359,04 €
Fonctionnement	38 178,80 €	0,00 €	9 487,77 €	0,00 €	47 666,57 €
<b>TOTAL</b>	<b>123 043,06 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>21 982,55 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>145 025,61 €</b>

Monsieur Alain BONDON propose à l'assemblée municipale l'approbation du compte administratif et du compte de gestion du budget assainissement de l'année 2018.

*Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité ses membres présents et représentés :*

- *Le compte administratif 2018 du budget assainissement collectif.*
- *Le compte de gestion du comptable du Centre des Finances Publiques.*
- *Dit que ces résultats excédentaires seront reportés au budget 2019.*

Monsieur Jacques WEIBEL, Maire d'Aunay-sous-Auneau, reprend la présidence de l'assemblée municipale et remercie ses collègues de leur confiance témoignée à l'occasion de l'approbation des comptes administratifs 2018.

Monsieur le Maire et le Conseil Municipal remercient M. Philippe PICAULT pour le travail important réalisé dans la présentation des documents d'analyses et pour toutes les précisions communiquées sur la comptabilité des différents budgets. Remerciements également aux agents du secrétariat de la mairie pour la préparation de l'ensemble des documents.

Il est signalé enfin que la situation de trésorerie à la date du 27 mars 2019, s'élève à la somme de 646 213,55 € (Trésorerie commune au budget général et aux budgets annexes de l'eau et de l'assainissement collectif).

## **7 – INFORMATIONS COMMUNICATIONS – INTERVENTIONS DIVERSES**

### **Communications diverses :**

- Communiqué de presse de l'AMRF du 27/02/19 au sujet du projet de loi « pour une école de confiance » : L'AMRF dénonce ce projet de loi qui impose un mécanisme de concentration des écoles aux chefs-lieux de canton.
- Courrier du Conseil Départemental du 04/03/19 pour les candidatures « Art en scène » : Il n'est pas donné suite à la proposition.
- Publication de « Maire Infos » du 05/03/19 au sujet d'un arrêt du Conseil d'Etat relatif à l'urbanisme : Une commune a récemment été condamnée sur une décision en matière d'urbanisme alors que l'erreur a été commise par l'EPCI. Cette décision illustre parfaitement les incohérences de la loi « NOtre ».
- Publication de « Maire Infos » du 06/03/19 au sujet de la demande de révision de la loi « NOtre » : L'association des Maires de France demande des adaptations indispensables de la loi « NOtre » pour réduire les compétences minimum et obligatoires des intercommunalités et pour laisser plus de souplesse aux élus locaux.
- Courriel de l'AMR28 du 15/03/19 au sujet de la demande de report du transfert des compétences eau et assainissement aux intercommunalités.
- Compte rendu de la réunion consacrée à la bibliothèque municipale du 6 mars 2019.
- Courriel de l'intersyndical de la DDFIP28 du 22/03/19 qui alerte les élus sur le risque de disparition des Trésoreries dans le cadre de la nouvelle réforme en cours. Cette réorganisation va éloigner encore davantage le service public des usagers et aggraver ainsi la fracture territoriale.
- Synthèse des réunions citoyennes de la 4<sup>ème</sup> circonscription
- Suppression des marches arrière des véhicules de collecte des OM et des bacs sélectifs (imposée par la réglementation) : Le SICTOM fera des propositions pour tenir compte de la particularité du ramassage dans certaines rues.

Est signalé :

- Le vol du vidéoprojecteur de l'école élémentaire mis à la disposition du Comité des Fêtes lors de la dernière manifestation du 23 mars 2019.

M. Robert DARIEN signale que la bibliothèque accepte les dons en CD-musique et DVD.

## **8 – DATES À RETENIR**

- Judi 28 mars 2019 à 19H30 à Eperon : Réunion du Conseil Communautaire.
  - Samedi 30 mars 2019 de 10h à 12h : Permanence à la mairie pour les dernières inscriptions sur la liste électorale pour les élections européennes conformément aux instructions de la Préfecture.
  - Mardi 2 avril 2019 à 9h30 à la Mairie : Réunion trimestrielle de la commission scolaire consacrée à la cantine scolaire.
  - Mercredi 3 avril 2019 à 19h00 à la mairie : Réunion du CCAS.
  - Mardi 9 avril 2019 à 18h30 à la mairie : Réunion de la commission communale consacrée au règlement du cimetière et à la tarification de l'espace cinéraire.
  - Mercredi 10 avril 2019 à 18h30 à la mairie : Réunion de la commission des finances consacrée aux budgets 2019 (\*).
  - Mercredi 17 avril 2019 à 18h30 à la mairie : Réunion du Conseil Municipal (\*).
- (\* ) = Ces réunions sont susceptibles d'être repoussées en fonction de la date à laquelle les informations sur les dotations seront communiquées par les services de l'Etat pour la réalisation des budgets.

La séance est levée à 19h45.

Le secrétaire de séance

Vu, le Maire d'Aunay-sous-Auneau

Patrick RIVARD

Jacques WEIBEL

*PROCÈS VERBAL AFFICHÉ ET MIS EN LIGNE SUR LE SITE INTERNET MUNICIPAL  
« aunay-sous-auneau.fr » rubrique « La vie municipale/Conseil Municipal/Procès-verbaux »  
Le 2 avril 2019*

